

GRILLE DE COTISATIONS 2017/2018

Echelon	1	2,3,4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des écoles	60	133	140	147	155	170	185	198	209
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	<u>20</u>	<u>45</u>	<u>47</u>	<u>50</u>	<u>52</u>	<u>58</u>	<u>63</u>	<u>67</u>	<u>71</u>
PE directeur 2 cl. et +	100	140	148	154	163	177	195	205	215
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>	<u>33</u>	<u>47</u>	<u>49</u>	<u>52</u>	<u>54</u>	<u>60</u>	<u>66</u>	<u>70</u>	<u>73</u>
PE Hors Classe.		215	220	230		Classe Except		240	
<i>(Coût réel après déduction fiscale)</i>		<u>73</u>	<u>75</u>	<u>77</u>				<u>79</u>	

Instituteur	160
Temps partiel au prorata (50, 75 ou 80%)	
Disponibilité / Congé Parental	60
M1, M2, Autres	40
Retraités	105

SE SYNDIQUER AU SNUipp-FSU ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE !



**OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE !**



Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUipp-FSU67

Compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, et adresser l'ensemble au SNUipp67



CARTE CEZAM 2018

En adhérant au SNUipp-FSU 67, la carte CEZAM pour l'année 2018 vous est proposée au tarif de 9€ (au lieu de 18€).

LA CARTE CEZAM EST OFFERTE AUX M1, M2, AVS, RETRAITÉS ET PES !!

Je souhaite recevoir la carte CEZAM à demi-tarif, j'ajoute 9 € au montant de ma cotisation.

Prière de renvoyer l'imprimé ci-contre :

**SNUipp-FSU 67
4 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG**

Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)

Où va ma cotisation ?

80€ sont reversés par la section du Bas-Rhin à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "Fenêtre sur Cours", etc.).

Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire".

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.

SNUipp-FSU



Premier syndicat de la profession

Paiements fractionnés en 5 prélèvements sans frais

- ⇒ Si vous optez pour la **première fois** pour le prélèvement de votre cotisation.
- ⇒ Si vous avez déjà un prélèvement en place mais si une **modification** est intervenue: état civil ; vos références bancaires (n° de compte, banque, agence, etc.)

IL FAUT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT

DATES DES PRÉLÈVEMENTS : entre le 3 et le 10 de chaque mois, de mars à juillet 2018

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur
 Vos Nom Prénom (*) :
 Votre Adresse (*) :
 Code postal (*) :
 Ville (*) :
 Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA :
FR 02 ZZZ 440 063
 Nom : **SNUipp-FSU67**
 Adresse : 4 Rue de Lausanne
 Code postal : 67000
 Ville : STRASBOURG
 Pays : **FRANCE**

IBAN (*) : _____

BIC (*) : _____

Le (*) : ____/____/____ à _____

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Bulletin de syndicalisation 2017 / 2018

A remplir et à retourner au SNUipp67, 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg

M, Mme N de jeune fille.....
Prénom Date de naissance...../...../.....
Adresse..... Code postal.....
..... Commune.....
Téléphone e-mail.....
Etablissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement
.....
.....

SPECIALITE (adjoint, directeur, zil, brigade, segpa, rased ...):
.....

ECHELON :

SITUATION ADMINISTRATIVE Instit. PE, temps complet, mi-temps, détaché, CLD/CLM:
.....

J'adhère au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque, au rétablissement de l'unité de la profession. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

Date et signature :

Cotisation (voir tableau au verso)

Avec le crédit d'impôt de 66% la cotisation revient en réalité à moins de 1 euro par semaine ! Si vous n'êtes pas imposable le Trésor Public vous remboursera l'équivalent de 66% de votre cotisation !

Je souhaite recevoir la carte Cezam 2018 à demi-tarif, j'ajoute 9 € au montant de ma cotisation.

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- Le paiement en totalité :
En un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU67
- Le paiement fractionné:
En chèques : en indiquant la date d'encaissement au dos
- Par prélèvement reconductible : **compléter le formulaire au verso.**

Signature (obligatoire) :

Adhérez maintenant ...

Pour être accompagné-e tout au long de l'année scolaire!

Vous bénéficierez du suivi personnalisé de votre dossier lors de toutes les CAPD (Mouvement, Promotions, Hors-Classe...)

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'est fixé comme objectifs: de développer le Service Public d'Education au bénéfice de tous les élèves, de défendre les personnels, d'améliorer les conditions de travail.

Rappelons qu'avec le **crédit d'impôt, vous ne payez en réalité que 33% du montant de la cotisation (voir grille au verso)**

IMPORTANT : Avec le « crédit d'impôt » si vous êtes « **non-imposable** » le Trésor Public vous fera un chèque équivalent à 66% du montant de la cotisation.



Avec l'adhésion, la carte CEZAM-IRCOS est proposée à demi-tarif et grâce au crédit d'impôt elle vous revient en réalité à 3 euros !

Alors ?? Ça vaut vraiment le « coût » ... Rejoignez-nous !

Des modalités pratiques pour régler votre cotisation

(Pour le montant à payer voir la grille de cotisation au dos de cette page)

Le paiement fractionné par prélèvement
L'option la plus pratique !

En 5 fois, vous ne vous en occupez plus ensuite.

Remplissez l'autorisation de prélèvement (**voir au dos**) et joignez un RIB.
Si vous souhaitez l'interrompre un coup de fil suffit ! Et **c'est gratuit.**

Le paiement en une fois : un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU67 débité fin février 2017

Le paiement par chèques en plusieurs fois : de un à six chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 67, date limite d'encaissement du dernier chèque fin juillet 2018, en indiquant au dos des chèques les mois pour l'encaissement.